

# MACRON DÉTRUIT LE SYSTÈME DE RETRAITE, DELEVOYE CONFIRME :

fédération  
des  
organismes  
sociaux

la  
cgt

## ➤ ILS VEULENT EN FINIR AVEC LA RETRAITE ! VERS UN SYSTÈME INDIVIDUALISTE, INJUSTE QUI VA APPAUVRIR LES RETRAITÉS ET ENRICHIR LES BANQUES !

Les grandes lignes du projet de réforme des retraites viennent d'être dévoilées par J P Delevoye et c'est sans surprise que toutes les inquiétudes exprimées par la CGT dans son trac diffusé durant l'été se voient confirmées.

Petit décryptage argumenté d'une communication qui cache un projet meurtrier pour notre système de retraite.

**« RÉGIME UNIVERSEL, PLUS JUSTE ? » OU PLUTOT  
« DU PASSÉ FAISONS TABLE RASE » !!!**

### **Selon Delevoye :**

Ce serait donc pour plus de justice parce que le système universel de retraite remplacerait les 42 régimes de retraite existants.

« Les salariés et les fonctionnaires cotiseront au même niveau et à revenu identique, auront donc les mêmes droits à la retraite » dit-il.

### **Selon la CGT :**

Le « régime universel » tel qu'il est proposé supprimerait tout ce qui a été acquis depuis un siècle. Il remplacerait tous les régimes, de base, complémentaires, spéciaux... sous couvert de plus de justice.

Mais de quelle justice parlons-nous ? Même si les régimes sont multiples et les règles variées, en réalité, actuellement, les taux de remplacement sont globalement les mêmes entre le secteur public et privé (autour de 75%).

La communication du gouvernement prétend qu'il y aurait des régimes « privilégiés » et des différences entre les taux de remplacement. En fait, ce sont les modalités de calcul liés aux différences de carrières suivant les régimes qui varient, pour finalement aboutir au même taux de remplacement.

Ne nous y trompons pas derrière l'emploi du mot justice c'est la remise en question des statuts des fonctionnaires et derrière le financement par l'État de leurs retraites.

**« CREATION D'UN SYSTEME PUBLIC » ...  
C'EST PLUTOT « DESTRUCTION DE LA SECU »**

### **Selon Delevoye :**

Ce sera un système public, par répartition... Calculer les droits à retraite en points, dans un système plus équitable où « 1 euro cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque français.

### **Selon la CGT :**

#### **Quel système public ? Et que devient la sécurité sociale ?**

En fait derrière « système public » il faut comprendre un système à l'Anglo saxonne avec une pension minimale de base financée par l'État (donc à sa main) qui serait complétée uniquement par et pour ceux qui le pourront via un système de fonds de pensions privés. (Un fonds de pension est un fonds d'investissement spécifique à la retraite par capitalisation).

**En réalité il s'agit de créer un socle de base minimal** auquel viendront s'ajouter des complémentaires, fonds de pensions, qui en réalité prendront la plus grande part dans un système qui sera tout sauf public, c'est-à-dire inégalitaire et tout sauf solidaire.

Pour la CGT, il est inacceptable de laisser à l'avidité des marchés financiers les pensions des retraités. Ce qui n'empêche pas le Haut-Commissaire Delevoye de répondre aux inquiétudes des bénéficiaires des régimes spéciaux comme EDF, qu'ils pourront négocier un régime complémentaire avec leur employeur !!

### **Ce qu'il confirme dans l'interview du Figaro :**

*« Chaque entreprise ou chaque branche est libre de maintenir des avantages comme elle le souhaite à condition qu'elle l'assume financièrement. »*

C'est à dire que les salariés devront être prêts, et en capacité de payer en plus du régime universel.

Aux États-Unis Les régimes de retraites des fonctionnaires seraient sous-financés à hauteur de 3.850 milliards de dollars.

## RÉPARTITION OU INDIVIDUALISATION, LA SCHIZOPHRÉNIE GAGNE LE GOUVERNEMENT

### Selon Delevoye :

Le système par répartition serait maintenu (Dans un système de retraite par répartition simple, les cotisations basées sur les revenus professionnels de travailleurs en activité servent au paiement des pensions des retraités « au même moment »).

### Selon la CGT :

Cette annonce est totalement contradictoire avec le « 1 euro cotisé... » qui implique que les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique et donc individuel.

### Comment maintenir un régime par répartition dans un système individualisé ??

Le système par répartition ne recouvre pas seulement une technique financière (les cotisations des actifs financent les pensions des retraités). C'est aussi et surtout un système collectif dans lequel les prestations sont garanties.

Dans un système à cotisations définies tel que le régime par points, les points sont cumulés tout au long de la carrière en divisant le montant des cotisations par la valeur d'achat du point (« salaire de référence ») redéfini chaque année.

Au moment du départ, les points cumulés sont multipliés par la valeur de service du point qui fluctue en fonction de la situation financière du régime mais surtout de la santé économique du pays.

**Concrètement le montant de la pension de retraite ne dépend plus du niveau de salaire et ne peut donc pas être connu à l'avance, il dépend de la valeur du point lui-même assujéti à l'état économique et démographique du pays.**

**En Suède, la crise de 2008 a été à l'origine de la baisse des pensions.**

**On ose nous dire que « Un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous... » Alors même qu'un euro cotisé ne donne pas les mêmes droits d'une année sur l'autre !**

**Interviewé par Le Figaro du 19 octobre, JP Delevoye confirme toutes nos craintes :**

« La valeur du point ne variera pas seulement de façon automatique ».

Ce que cela signifie c'est que la valeur du point variera bien de façon automatique selon l'espérance de vie, les équilibres budgétaires, et le nombre de retraités !

Delevoye est très clair lorsqu'il dit le 19 avril 2018 au Sénat vantant un système « adaptable soit aux périodes de tempêtes, soit aux périodes de croissance », permettant « sans psychodrame d'avoir cette capacité d'adaptation ».

Le système va « s'autoréguler » et les pensions de retraite vont devenir la variable d'ajustement économique de notre pays. La retraite va ressembler ni plus ni moins qu'à une loterie aux mains de la finance !



## CHAQUE JOUR TRAVAILLE SERA PRIS EN COMPTE ? ET DONC RIEN POUR LES JOURS NON-TRAVAILLÉS ?

### Selon Delevoye :

« Chaque jour travaillé sera pris en compte.... »

### Selon la Fédé :

#### Encore heureux !

**Mais il y a un sujet de forte inquiétude :** Quid des jours non travaillés tels que les arrêts maladie, les accidents du travail, le chômage, l'invalidité, la maternité ? Rappelons qu'aujourd'hui, les « jours non travaillés » sont purement et simplement assimilés aux jours travaillés qui permettent de fixer le taux de la pension.

Le système par point dynamite la notion d'« annuités », tout dépend du salaire et du nombre de points qu'il engendre. Cela signifie : Pas de salaire, pas de point !

## SOLIDARITÉ RENFORCÉE OU SOLIDARITÉ BAFOUÉE

### Selon Delevoye :

Le nouveau système de retraite sera fondé sur une solidarité renforcée.

Les règles de calcul des droits et les mécanismes de solidarité seront les mêmes pour tous.

### Selon la Fédé :

## A quel niveau seront maintenus ou renforcés ces droits ?

## Dépendront-ils des salaires antérieurs comme aujourd'hui ou seront-ils forfaitaires ?

## Qui prendra en charge ?

Selon Delevoye... « Une fois les dépenses de solidarité isolées du reste, on verra alors ce que nous acceptons de payer collectivement via l'impôt ou les cotisations salariales. »

Cela fait longtemps que les organisations patronales ne veulent plus que ces éléments de solidarité soient pris en charge par le système de retraite mais relèvent du budget de l'État. C'est exactement ce qui s'est passé en Allemagne. Depuis la réforme c'est l'État qui les prend en charge mais avec des règles drastiques, les points chômage sont par exemple accordés à un demandeur d'emploi seulement dans le cas où il se retrouve au chômage suite à la faillite de son entreprise.

## NE PAS FAIRE D'ÉCONOMIES OU COMMENT L'ÉTAT NE VEUT PLUS PAYER

### Selon Delevoye :

« Transformer notre système n'a pas comme objet de faire des économies ».

### Selon la Fédé :

## Alors pourquoi cette réforme ?

Parce qu'elle veut répondre aux exigences européennes et aux marchés financiers. Le Haut-commissaire a déclaré que les 14% des dépenses de retraites dans le PIB sont un maximum et qu'il devra baisser de 24% d'ici 2050 d'où la nécessité d'avoir un système qui permette cette baisse des pensions sans décision politique, mais par simple « automatisme ».

C'est tout l'enjeu de cette réforme qui instaure la baisse des pensions et l'allongement de la période de cotisation sans décision politique et débat citoyen.

Dans le budget 2018, les pensions des fonctionnaires et les subventions aux régimes spéciaux représentent 58,4 milliards. Voilà ce dont le gouvernement veut faire l'économie.

## Delevoye le dit dans son interview au Figaro le 19 octobre :

« Ce budget qu'il consacre à financer la solidarité nous voulons le faire apparaître clairement et responsabiliser l'Etat dans son rôle d'employeur. »

Pas difficile de comprendre qu'il demande à l'Etat comme aux autres employeurs de réduire la part des dépenses consacrées aux pensions.





## ÂGE LÉGAL DE DÉPART A LA RETRAITE A 62 ANS, INFO OU INTOX

### Selon Delevoye :

« Il y aura toujours un âge légal de la retraite...il restera fixé à 62 ans »

### Selon la Fédé :

Intox. Il s'agit de rassurer tout le monde alors que l'objectif sera d'empêcher les salariés qui le pourraient de partir avant 62 ans. La vérité c'est que de partir à 62 ans ne garantira aucun droit.

### Avec quelles conséquences sur la pension ?

Nous l'aurons bien compris, à partir du moment où le montant de la pension sera baissée de façon drastique par le système, personne n'aura les moyens de prendre sa retraite à 62 ans, ou pour être plus clair, pour espérer avoir une pension correcte il faudra partir largement plus tard !

### Il s'agit d'empêcher les salariés de partir avant 62 ans mais le départ à 62 ans ne donne aucun droit.

Interrogé sur le dispositif des « carrières longues » qui a permis à des centaines de milliers de salariés de partir avant l'âge légal, Delevoye indique qu'il veut bien prendre en compte certaines situations.

Et ceux qui nous disent cela sont ceux qui trouvent que les cheminots ne peuvent se revendiquer d'aucune contrainte quant au travail !

Actuellement, la seule condition pour partir avant l'âge légal c'est le nombre d'annuités.

**La fédération CGT des organismes sociaux entend combattre sur tous les fronts cette réforme qui marque un changement radical de société... Une société individualiste et régressive que nous ne voulons pas.**

## REJET TOTAL DE LA RÉFORME MACRON/DELEVOYE

### LES REVENDICATIONS CGT :

- Retrait du projet Macron / Delevoye
- Retraite basée sur la répartition et fondée sur les fondamentaux de la sécurité sociale
  - Retraite à 60 ans
- Pensions calculées sur la base des 10 meilleures années et/ou 75% du dernier salaire brut
- Pensions indexées sur l'évolution des salaires

## LA REVERSION C'EST FINI !

### Selon Delevoye :

« Nous ne supprimerons pas les pensions de réversion. »

### Selon la fédé :

C'est bien entendu faux. Dans la mesure, ou le gouvernement veut pour le moins en baisser le montant voire les supprimer.

La pension de réversion sera remplacée suivant une logique de revenu minimal. C'est donc la notion de revenu de remplacement qui établit le lien entre retraite et salaire qui est là encore remis en cause.

### Les pensions de réversion c'est 36 milliards sur lesquels l'orgne l'État.

Et c'est surtout sur le dos des veuves et des veufs que s'effectuera cette escroquerie.

Le budget de la réversion est de 36 milliards d'euros. On comprend que le gouvernement veuille faire main basse dessus. Il s'agit donc de remplacer le droit à une pension par un revenu minimal.

**Exemple :** Un retraité gagne 1 700 euros de retraite brute (1 740 est la moyenne brute pour les hommes en France) et sa femme, 1 100 (la moyenne se situant 1 070 euros). Total du ménage 2 800 euros. Si l'homme décède le premier (90 % des cas), dans le système actuel sa femme percevra 1 100 euros + 50 % de 1 700 euros, soit une pension de 1 950 euros brut.

Dans le nouveau système Delevoye, le montant de la retraite correspondra aux montant des deux pensions divisées par deux. Soit 1 400 euros, au lieu de 1 950 euros : Soit une baisse de 550 euros par mois par rapport au système actuel !

Si le mari est veuf il ne percevra rien en réversion car il a déjà plus que la moyenne des deux qui est de 1 400 euros. Voilà comment Macron/Delevoye vont piquer dans les revenus des retraités pour les installer dans la misère sociale appliquant aveuglément les avis de l'OCDE ! (rapport préconisant la fin de la réversion publié le 3 décembre 2018).